

---

---

**Qualité de l'eau — Détermination de l'indice  
hydrocarbure —**

Partie 2:  
**Méthode par extraction au solvant et  
chromatographie en phase gazeuse**

*Water quality — Determination of hydrocarbon oil index —*

*Part 2: Method using solvent extraction and gas chromatography*



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Imprimé en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
1 <b>Domaine d'application</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	1
3 <b>Terme et définition</b> .....	2
4 <b>Interférences</b> .....	2
5 <b>Principe</b> .....	2
6 <b>Réactifs</b> .....	2
7 <b>Appareillage</b> .....	4
8 <b>Échantillonnage et conservation des échantillons</b> .....	5
9 <b>Mode opératoire</b> .....	6
10 <b>Rapport d'essai</b> .....	10
11 <b>Fidélité</b> .....	10
<b>Annexe A (informative) Exemples d'une colonne et d'un microséparateur</b> .....	11
<b>Annexe B (informative) Exemples de chromatogrammes d'un étalon d'huile minérale et d'échantillons d'eau</b> .....	13
<b>Annexe C (informative) Détermination de la plage d'ébullition d'une huile minérale à partir du chromatogramme</b> .....	18

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 9377 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 9377-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 147, *Qualité de l'eau*, sous-comité SC 2, *Méthodes physiques, chimiques et biologiques*.

L'ISO 9377 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Qualité de l'eau — Détermination de l'indice hydrocarbure*:

- *Partie 1: Méthode par extraction au solvant et gravimétrie*
- *Partie 2: Méthode par extraction au solvant et chromatographie en phase gazeuse*

Les annexes A, B et C de la présente partie de l'ISO 9377 sont données uniquement à titre d'information.

# Qualité de l'eau — Détermination de l'indice hydrocarbure —

## Partie 2:

## Méthode par extraction au solvant et chromatographie en phase gazeuse

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 9377 spécifie une méthode pour la détermination de l'indice hydrocarbure dans les eaux au moyen d'une chromatographie en phase gazeuse. La présente méthode est applicable aux eaux de surface, aux eaux résiduaires et aux eaux des stations d'épuration et permet la détermination de l'indice hydrocarbure pour des concentrations supérieures à 0,1 mg/l.

La présente méthode n'est pas applicable à la détermination quantitative de la teneur en huile minérale volatile. Toutefois, sur la base du profil des pics du chromatogramme, il est possible d'obtenir des informations d'ordre qualitatif concernant la composition de la contamination de l'huile minérale.

NOTE 1 Pour la détermination de la teneur en huiles minérales des sols et sédiments, voir l'ISO/TR 11046.

NOTE 2 Il convient que la concentration en masse de la graisse d'origine animale et végétale dans l'échantillon pour essai ne dépasse pas 150 mg/l, car il est possible que la capacité d'adsorption de la garniture des colonnes pour purification ne soit pas suffisante pour des valeurs plus élevées.

NOTE 3 Dans le cas d'eaux résiduaires très polluées, contenant en particulier une grande quantité d'agents de surface, une perte de rendement peut se produire.

### 2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 9377. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 9377 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 5667-3:1994, *Qualité de l'eau — Échantillonnage — Partie 3: Guide général pour la conservation et la manipulation des échantillons.*

ISO 8466-1:1990, *Qualité de l'eau — Étalonnage et évaluation des méthodes d'analyse et estimation des caractères de performance — Partie 1: Évaluation statistique de la fonction linéaire d'étalonnage.*